

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Date de la convocation : 17/09/2026

L'an deux mil vingt-six,

Le Lundi 21 septembre à 18 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lognoné Jamila, Maire.

Etaient présents : Mesdames LE BIDEAU Noémie, IZAUTE Marie Emmanuelle, ROLLAND-CAVELAN Nolwenn, DOMANCICH Lydie et Messieurs ROMBAUT Philippe, PARANTHOËN Rémi, LUCAS Fabien et BOULANGER Pierre Pascal.

Absents : Monsieur JOUAN Patrick procuration à Monsieur BOULANGER Pierre Pascal et Madame DURAND Sylvie procuration à Mme IZAUTE Marie-Emmanuelle.

Secrétaire : Madame IZAUTE Marie Emmanuelle a été élue secrétaire.

INDEMNITE DE MANIEMENT DE FONDS AU REGISSEUR – RANDO GÎTE

Madame La Maire informe le conseil municipal que Madame LE GRATIET Chantal, régisseur au rando gîte touchait une indemnité de régie qui à ce jour n'existe plus mais peut-être remplacée par une indemnité de maniment de fonds.

Le Conseil Municipal par 11 voix pour :

- **DECIDE** de verser une indemnité de maniment de fonds au régisseur du rando gîte ; indemnité qui remplace l'indemnité de régie actuelle.
- **PRECISE** que la somme de 120.00 € d'indemnité de maniment de fonds sera versée au régisseur du rando gîte
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires au versement de cette indemnité de maniment de fonds.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
LOGNONÉ Jamila



Lognoné

En Préfecture des Côtes d'Armor

Certifié exécutoire par transmission, Le
La Maire, LOGNONÉ Jamila

Lognoné

